

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 9 février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	18	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2021, le 9 février à 14:00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy sous la présidence de Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 03/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 03/02/2021.

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. THERRY Eric, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. SOLER Patrick, M. FALLOT Frédéric, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BELLELI Thierry, M. COLLOBER Ernest.

Suppléants : M. BELLELI Thierry (de M. BUISSON Jean-Michel), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques).

Excusés ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard, M. DUPUIS Christophe à M. KUDLA Dominique, M. BLANCHARD Philippe à M. VINCENT Patrick, M. GUEDON Eric à M. BIZERAY Jean-Jacques.

Excusés : M. KRIEQUER Claude, M. DUPONT Bernard, M. GAUBOUR Jacques, M. NIRO Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. DELECLUSE Thibault M. DEHON Grégory.

Absents : Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. RICHARD Philippe, M. FABRE Jacques.

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. D'ALBOY Géraud, M. MICHEL Vincent, M. SAKAYAN Marc

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles.

D1-02-2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT que le vote du budget primitif sera à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical ;

CONSIDERANT qu'un débat doit se tenir la base du rapport d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances et du contrôle financier du 2 février 2021 ;

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20210209-D1-02-2021-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Comité Syndical. Il a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire au sein du Comité Syndical.

Il a notamment été proposé :

- De ne pas modifier le montant de la redevance syndicale perçue sur la vente d'eau telle que définie par la délibération n°D16-12-2019, dès lors qu'il est suffisant pour couvrir les frais relatifs aux investissements prévus pour l'année 2021 ;
- De reporter la totalité de l'excédent d'exploitation de l'année 2020 en section de fonctionnement du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 12/02/2021

Monsieur Claude KRIEGER, Président du SIECCAO